



**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale de l'AFELC tenue le 13 mars 2024  
à 12 h 30 sur Zoom :**

<https://ugam.zoom.us/meeting/register/tZwvcyqpiMrGdS7aiHM7DVw4EvRfZW32IJU>.

**44 personnes membres présentes**

## **0. Procédures d'ouverture**

### **0.1. Ouverture**

Il est proposé d'ouvrir l'assemblée à 12 h 35.

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **0.2. Animation, prise de notes et senti**

Il est proposé qu'Ariane soit à l'animation et que Violette soit à la prise de note.

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **0.3. Reconnaissance du territoire**

Une reconnaissance du territoire est lue.

1. Procédure d'ouvertures
  - 1.1 Ouverture
  - 1.2 Présidium
  - 1.3 Présentation et adoption de l'ordre du jour
  - 1.4 Reconnaissance du territoire
2. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2023-2024
3. Présentation et adoption du bilan financier 2022-2023

4. Nomination de la firme comptable pour le bilan financier 2023-2024
5. Mandats
6. Élection
7. Présentation du Règlement no 1 – Règlement de régie interne
8. Varia
9. Fermeture

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **0.4. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédure d'ouvertures
1. Augmentation de la cotisation étudiante
2. Règlement no 1 – Règlement de régie interne
3. Position environnementale
4. Fermeture de l'assemblée

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est presque 13 h 30.

IL EST PROPOSÉ QUE l'on lève les cours de cet après-midi de 14 h à 17 h et que l'on suspende l'assemblée de 13 h 55 à 14 h 20 afin de procéder à la levée des cours.

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 1. Augmentation de la cotisation étudiante

IL EST PROPOSÉ d'augmenter la cotisation étudiante de 5 \$ pour la session d'automne et d'hiver et de 4 \$ pour la session d'été.

Dûment proposée, dûment appuyée

Une proposition de la question préalable est demandée.

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

POUR : 11 votes

CONTRE : 22 votes

ABSTENTION : 4 votes

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

## 2. Règlement no 1 – Règlement de régie interne

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'avis de motion sur le Règlement no 1 tel que déposé au bureau de la permanence.

Dûment proposée, dûment appuyée

IL EST PROPOSÉ de scinder les articles 7.3, 6.5 et 4.2.

**4.2.2 Assemblée générale ordinaire (AG)**  
*Un pour cent (1 %) des personnes membres.*

**4.2.3 Assemblée générale extraordinaire (AGx)**  
*Un pour cent (1 %) des personnes membres.*

**4.2.4 Assemblée générale de grève (AGG)**  
*Cinq pour cent (5 %) des personnes membres.*

**4.2.5 Quorum de référendum**  
*Cinq pour cent (5 %) des personnes membres.*

### **6,5 Assemblée générale référendaire**

*Les personnes membres de l'Association se réunissent pour décider de faire un référendum sur une question précise qui concerne l'Association*

*Faisant suite à un avis de motion déposé selon le chapitre 15 pour une modification ou un ajout à un règlement, une politique ou la Charte, l'Assemblée déterminera de la date et de la durée du référendum dans le respect du Code de procédure de l'AFELC-UQAM et des lois.*

*Une Assemblée générale référendaire peut avoir lieu pour voter un mandat ou toutes autres questions décidées par l'assemblée.*

*Une Assemblée générale référendaire est obligatoire pour toute adhésion à une association nationale ou toute autre association externes à l'AFELC.*

### **7,3 Composition**

*Le Conseil exécutif se compose de sept (7) personnes responsables élues ou intérimaires parmi les personnes étudiantes de la Faculté de communication occupant les fonctions suivantes :*

- a) Responsable à la coordination ;*
- b) Responsable aux affaires financières ;*
- c) Responsable aux affaires administratives et aux communications ;*
- d) Responsable aux affaires socioculturelles et sportives ;*
- e) Responsable aux affaires sociopolitiques externes et internes ;*
- f) Responsable aux affaires académiques, uqamiennes et internationales ;*
- g) Responsable à l'éducation inclusive et des comités.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Position environnementale**

IL EST PROPOSÉ de mettre en dépôt le point trois.

Dûment proposée, dûment appuyée

### **4. Procédures de fermeture**

IL EST PROPOSÉ de fermer l'assemblée à 13 h 56.

Dûment proposée, dûment appuyée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**